

Bulletin

ARBONNE
LA FORÊT

BULLETIN MUNICIPAL
HIVER 2021/2022

Edito.....p. 02

Urbanisme.....p. 03-04

Travaux, aménagements
et voirie..... p. 05-07

Seniors.....p. 08

Vie du village.....p. 09-10

Etat-civil.....p. 10

Services
et transports.....p. 11

Espace rencontres

Voir page 6



EDITO



Chères Arbonnaises, Chers Arbonnais,

Comme 2020, l'année 2021 aura été une année particulière pour tous.

La cérémonie des vœux a dû être annulée et c'est dans la vidéo, que vous retrouvez sur le site de la commune et la page Facebook, que le bilan non exhaustif des actions menées en 2021 et les projets à venir pour 2022 vous ont été présentés.

Vous trouverez dans ce bulletin une présentation détaillée des aménagements et travaux réalisés et des programmes à venir.

Je vous souhaite tout simplement une belle année 2022. Prenez soin de vous.

Anthony VAUTIER



20 novembre : Salon du bien-être par le Foyer Rural



28 novembre : Marché de Noël



28 novembre : Marché de Noël



31 octobre : Halloween organisé par l'association Les Petits Loups



4 décembre : Repas des aînés



11 novembre : Cérémonie commémorative

Bulletin Arbonne-la-Forêt | hiver 2021/2022

Directeur de publication : Anthony VAUTIER

Rédaction : Anthony VAUTIER, Laurence AYRAULT, Nicolas GALLOT, Françoise PAPOT, Catherine MARION

Maquette : Aurélie MATHIEU

Photos : Mairie Arbonne-la-Forêt

Impression : SARL Imprimerie Objectif
66 route de Paris
77930 Chailly-en-Bière

Imprimé à 500 exemplaires



Règles pour les clôtures

Les clôtures et les constructions annexes (par exemple les « cabanes de jardin ») sont des sujets récurrents et le village voit parfois apparaître des installations non conformes au règlement du PLU.

La présence de l'église (XIII^{ème} siècle), inscrite aux monuments historiques depuis 1926 implique fréquemment (si construction dans le rayon de 500 m de l'église) la consultation des Bâtiments de France pour apprécier la bonne insertion des constructions neuves ou des transformations, qu'il s'agisse de la construction principale, d'annexes ou de clôtures. Un délai supplémentaire d'un mois est ajouté aux délais de droit commun.

La commune est considérée comme une « porte d'entrée naturelle » dans le massif forestier, la Forêt de Fontainebleau est classée depuis 1988 « Réserve mondiale de la biosphère » et certaines zones ont été intégrées en 2001 au réseau Natura 2000. De plus la commune appartient au PNR du Gâtinais et s'inscrit dans le périmètre de la Plaine de la Bière. Cette situation implique des contraintes supplémentaires en matière d'urbanisme (construction principale, annexes et clôtures).

Dans l'intérêt de tous, afin de respecter les différentes contraintes et de préserver la beauté et le cachet du village, nous rappelons les quelques règles essentielles stipulées dans le règlement du PLU, consultable sur le site de la commune.

◆ Les constructions annexes et les clôtures (installation ou rénovation, en limite séparative ou sur rue) doivent faire l'objet d'une **demande auprès des services d'urbanisme** de la commune. Les dossiers sont étudiés afin de vérifier la conformité aux règles en vigueur.

◆ La mise en place de **brise-vue en matériaux naturels ou précaires est interdite**. Les bâches plastique ne sont pas autorisées.

◆ Les matériaux destinés à être recouverts (brique creuse, parpaing...) doivent être enduits ou doublés par un parement autorisé par le règlement du PLU.

◆ Les plaques et poteaux de béton sont interdits sauf en limites séparatives si elles sont constituées d'une seule plaque en soubassement de 30 cm de hauteur maximum au-dessus du niveau naturel du sol.

◆ Les clôtures autres que sur rue ne doivent pas dépasser 2 mètres.

◆ Les clôtures sur rue, d'une manière générale suivent les règles suivantes :

- Les murs ou murets des clôtures doivent être réalisés en pavé d'aspect grès ou avec un enduit d'aspect et de couleurs similaires aux façades de la construction principale si elles sont enduites.

- Les murets de 60 cm sont surmontés de grilles avec ou sans festonnage ou de panneaux grillagés rigides.

- Si la façade de la construction principale n'est pas enduite (parement bois ou pierre), l'enduit sera choisi dans le nuancier établi par PNR et en harmonie avec la tonalité de la construction principale.

- Lisses horizontales : acceptées dans certaines zones.

- Grillages doublés d'une haie composée d'essences locales : autorisés dans certaines zones.

	Zone UA	Zone UB	Zone UBa	Zone 2AU	Zone A	Zone N
Descriptif de la zone	Centre ancien	Zone pavillonnaire	Bâti en milieu boisé	Zone à urbaniser	Zone Agricole	Zone naturelle et forestière
Clôture sur rue						
Hauteur maximale du mur	1,60 m à 2 m	1,80 m	-	1,80 m	Habitation : 1,60 m Agricole : 2,50 m	1,60 m
Hauteur des murets	0,60 m	0,60 m	0,60 m	0,60 m	0,60 m	0,60 m
Grillage doublé d'une haie	-	Oui	Oui	Oui	Oui zones Aa et Ac	Oui
Lisses horizontales	-	-	Oui	-	Oui zones Aa et Ac	Oui

Pour en savoir plus sur le PLU : http://arbonnelaforet.fr/wp-content/uploads/2017/06/5_Reglement.pdf

Zonage : http://arbonnelaforet.fr/wp-content/uploads/2017/06/4_2_Zonage_Bourg.pdf

Les membres de la Commission Urbanisme se tiennent à votre disposition pour étudier les dossiers et y compris les éventuelles régularisations a posteriori.

URBANISME

Modification du PLU

Le Conseil communautaire du 16/12/2021 a approuvé la délibération N°2021-155* « Prescription de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Arbonne-la-Forêt ».

La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arbonne-la-Forêt a pour objectif :

- ◆ D'inscrire dans le règlement du PLU les nouvelles dispositions sur l'emprise au sol prises, par délibération N°2021-052* du conseil du 24/03/2021, pour les secteurs UBa, Aa et Na.

- ◆ Permettre l'émergence du projet de réhabilitation, rénovation et extension de la plateforme Polyhandicap Clairefontaine afin de se mettre en conformité avec l'évolution des normes d'accueil. Les règles du PLU actuel empêchent l'extension du bâtiment.

- ◆ Corriger et clarifier certaines dispositions du règlement.

La population pourra rester informée sur l'avancement du dossier avec :

- ◆ La mise à disposition des documents en cours d'étude en mairie d'Arbonne-la-Forêt, sur les sites internet de la commune et de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, permettant aux habitants de consulter les documents relatifs à la procédure.

- ◆ La mise en place en mairie d'Arbonne-la-Forêt d'un cahier de concertation et d'une adresse électronique destinés à recueillir les observations et suggestions du public.

- ◆ Une enquête publique sera ouverte et le projet sera notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Le projet de modification éventuellement amendé des avis des PPA, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis pour approbation par délibération du conseil communautaire. Elle deviendra exécutoire après publication et un mois après sa réception par la préfecture. Le document approuvé du PLU sera tenu à la disposition du public en mairie d'Arbonne-la-Forêt, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, ainsi qu'à la préfecture de Seine-et-Marne et fera l'objet des affichages et publications réglementaires.

** Les délibérations complètes sont disponibles en mairie, sur les sites de la commune et de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.*

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

La Saisine par Voie Electronique (SVE), un droit pour les usagers est une obligation pour toutes les communes.

A partir du 1^{er} janvier 2022, un usager de la commune peut, s'il le souhaite, déposer son dossier d'autorisation d'urbanisme (autorisation de travaux, permis de construire...) par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@arbonnelaforet.fr.

A noter que les usagers conservent toujours la possibilité de se présenter physiquement en mairie afin de déposer leurs demandes de dossier au format papier ou de les transmettre par voie postale.

Pour tout envoi dématérialisé, la commune accusera réception du dossier via un courrier électronique qui fait courir le délai légal d'instruction.

Avec ce nouveau dispositif, le ministère de la transition écologique espère simplifier les démarches administratives, fiabiliser les données transmises, fluidifier les échanges avec l'administration et réduire les délais de transmission entre les services publics consultés (Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, Bâtiment de France, Direction Départementale des Territoires).

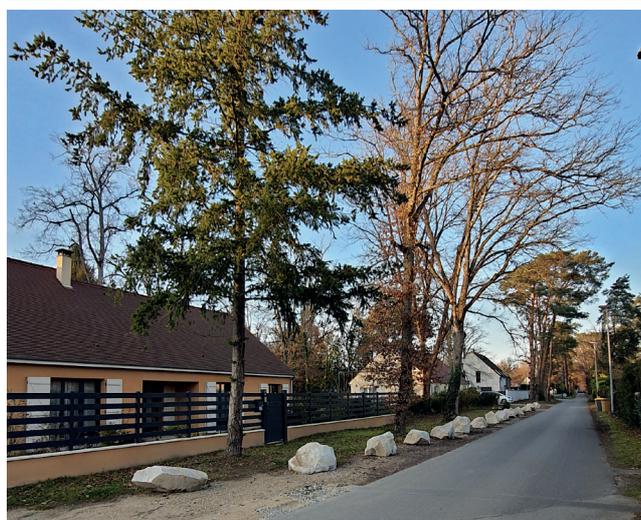
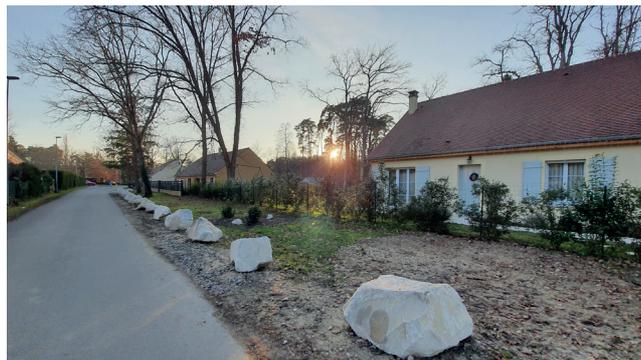
Aménagement rue de la gare

Suite à la construction des nouvelles maisons, la commune avait lancé une étude d'aménagement de l'entrée de la rue de la gare avec 3 objectifs prioritaires :

- ◆ Résolution des problèmes d'écoulement des eaux.
- ◆ Sécurisation des accès et du stationnement.
- ◆ Embellissement de l'entrée du village et maintien des arbres.

Les premiers projets très ambitieux avec l'aménagement d'une piste cyclable n'ont pas été votés en raison de leur coût excessif pour la commune (35 à 75 000 €). Les travaux d'aménagement ont été réalisés en décembre 2021 avec un budget raisonnable (5 235,84 €) :

- ◆ Creusement de tranchées drainantes, permettant le bon écoulement des eaux. Lors des dernières pluies, le système s'est avéré très efficace.
- ◆ Pose de rochers afin de sécuriser le stationnement et la circulation des piétons. Au dire des riverains, ces installations entraînent un fort ralentissement des véhicules sur ce tronçon.
- ◆ Les arbres ont été préservés et des plantations de végétaux ont été réalisées.



Sécurisation de la RD 409

Des chicanes tests ont été mises en place sur la RD 409 le 22 novembre 2021 et ce jusqu'au 22 janvier 2022. Malheureusement ces chicanes provisoires ont fait l'objet de vandalisme à répétition, malgré des remises en état régulières.

Ces installations ont cependant permis à chacun de tester leur principe. Aussi trouverez-vous ci-joint un 2^{ème} sondage (en version papier ou digitale <https://forms.gle/1N597xQsPMKGEwh76>), afin de recueillir votre avis sur le principe des chicanes et des ralentisseurs. Dans leur version finale, les chicanes seraient bien évidemment fixes et placées aux endroits stratégiques, pour certaines plus espacées que lors du test.

159 personnes ont répondu au 1^{er} sondage, avec une majorité favorable au projet avant sa mise en œuvre. Les résultats détaillés seront communiqués avec les résultats du 2^{ème} sondage.



Nous espérons que vous serez nombreux à y répondre avant le 15/02/2022. Les messages parvenus par mail ou courrier en mairie ne seront pris en compte que qualitativement, seules les réponses au sondage (version papier ou digitale) seront comptabilisées.

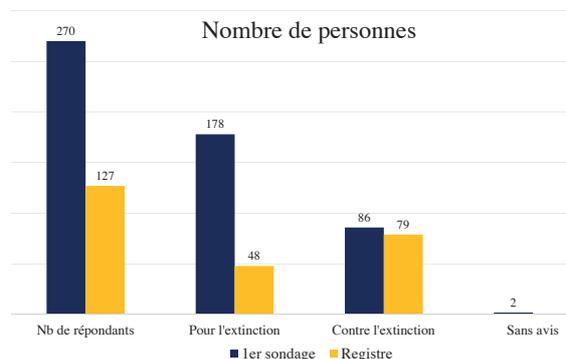
Les travaux d'aménagement (chicanes et ralentisseurs) sont estimés entre 120 000€ et 150 000€ avant mise en concurrence de différents prestataires.

Les résultats globaux seront présentés dans l'un des prochains bulletins après délibération du conseil municipal et discussions avec les services de voirie du département.

Extinction de l'éclairage public

Lors du sondage réalisé en juin 2021, 266 personnes s'étaient prononcées, dont 178 (67%) en faveur de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin. Un test a démarré le 13 juillet, initialement prévu jusqu'au 31 octobre, il a été prolongé jusqu'au 31 décembre, avec une petite interruption début novembre. Un registre a été mis à la disposition des Arbonnaises et Arbonnais en mairie, afin de permettre à chacun d'envoyer ses commentaires positifs ou négatifs sur cette expérimentation. Il était également possible de s'exprimer par mail ou par courrier.

Les 79 personnes contre l'extinction de l'éclairage public sont majoritaires, mais bien moins nombreuses que les 178 qui s'étaient exprimées « pour » lors du sondage de juin 2021.



Le Conseil municipal a procédé à un vote lors de la séance du 6 janvier 2022.

- ◆ **Pour l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin toute l'année : 8**
- ◆ **Contre l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin toute l'année : 7**

Il a donc été décidé de maintenir l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin toute l'année. Cela permettra à la commune de réaliser une économie budgétaire annuelle de l'ordre de 9 000 € (4 650 € ont été économisés du 13/07 au 31/12 en 2021 comparé à la même période en 2020) et de bénéficier des subventions du PNR, qui conditionne l'octroi de ses aides à l'extinction de l'éclairage public au minimum 5 heures par nuit.

Afin de pallier aux inquiétudes des personnes opposées à ce changement, il est fortement recommandé aux piétons de porter un gilet réfléchissant la nuit et de se munir de lampe torche lors des déplacements. Les particuliers pourront aménager leurs entrées avec des lampes à détecteur de mouvement. Selon la gendarmerie la plupart des cambriolages ont lieu dans la journée et il n'a pas été observé de hausse des effractions dans les villages ayant déjà procédé à l'extinction de l'éclairage public la nuit.

A moyen terme, la commune étudiera d'autres aménagements, comme le remplacement des lampes actuelles par des LED, ce qui permettrait un éclairage avec détecteur de mouvement et l'éclairage de certains passages piétons). Ces projets seront évalués selon leur coût et les zones géographiques prioritaires pour la sécurité.

Espace rencontres



Dans le lieu-dit de « la lanterne aux morts », un arbre à livres ainsi que des tables de pique-nique ont été installés par la société arbonnaise Arbois Christophe Sallé. Un bel endroit pour échanger des livres, pique-niquer et se retrouver en famille ou entre amis.

Zéro phyt'eau : vers le trophée ?

Nous continuons notre réflexion (voir l'article « Notre village se met au vert » dans les infos de l'été) sur les actions à mener pour adapter les méthodes d'entretien en accord avec les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement (arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires). De nombreuses communes sont passées au zéro phyto (exemple Ury en 2010) et nous nous appuyons sur leurs expériences. Le trophée ZÉRO PHYT'EAU est remis chaque année aux communes qui mettent en place cette démarche depuis au moins deux années consécutives.

Une exposition « Zéro phyt'eau » a été installée du 18 janvier au 1^{er} février 2022 sur les grilles de la mairie.

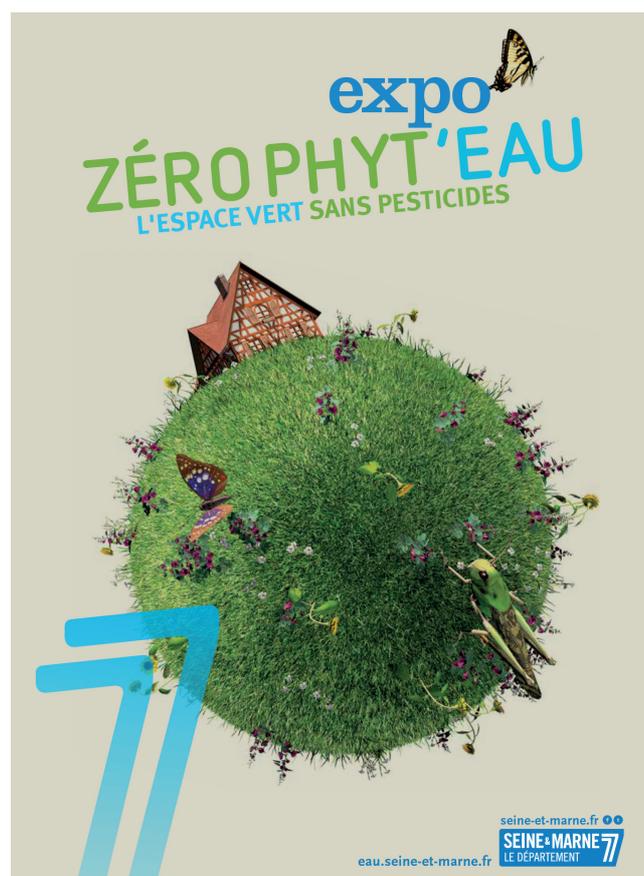
Un équipement spécifique et adapté sera utilisé pour le désherbage, avec l'accompagnement financier du Département de Seine et Marne.

◆ LE CIMETIÈRE

Notre dossier d'appel à candidatures lancé par le Parc Naturel Régional pour l'enherbement des cimetières a été retenu, nous disposons ainsi d'un budget alloué de 10 000 € pour l'enherbement des allées, la plantation d'un arbre, la mise en place de petits massifs et d'une prairie fleurie, la végétalisation d'un mur d'enceinte avec des grimpances, projet mené avec l'accompagnement du Parc (réunions, visites de la commune, conseils, suivi par un expert...).

◆ FLEURISSEMENT DES PIEDS DE MURS

Nous proposons de fleurir certains pieds de murs dans la commune, notamment aux endroits où l'entretien est difficile (trottoirs très étroits, panneaux de signalisation, etc.). Nous prévoyons au printemps prochain la préparation des sols et l'achat de plans – plantes vivaces, adaptées au terrain et faciles à entretenir – et souhaitons faire participer les Arbonnais lors d'une ou deux journées, avec l'accompagnement de certains élus. Les personnes volontaires peuvent se manifester dès à présent auprès de la Mairie ou par mail.



Travaux école élémentaire

Les travaux de mise en conformité de la sortie de l'école élémentaire, l'accès PMR (Personnes à mobilité réduite) et le changement de certaines fenêtres sont terminés depuis novembre. Une partie de l'école est ainsi rénovée, favorisant quelques économies d'énergie. D'autres projets sont en cours d'évaluation.

Voyage des aînés le 11 septembre 2021

A 7h30, tout le monde était là, bon pied bon œil pour profiter de cette journée qui s'annonce agréable.

La ville de Troyes devient à partir du XIXème siècle un centre très important de construction de métiers circulaires qui permettent l'exploitation de la maille et qui reste encore très connue pour ses « soldes ». Cette ville conserve également un patrimoine historique de grande ampleur.

A Troyes, nous avons été accueillis par un guide pour nous faire découvrir cette jolie ville dont le cœur a gardé ses maisons à pans de bois et encorbellements nécessaires pour s'agrandir sans payer de taxes supplémentaires, celles-ci étant calculées sur la surface au sol.

La « ruelle des chats » ainsi nommée, car compte tenu de son étroitesse, les chats pouvaient passer d'un immeuble à l'autre. Cette ruelle a été menacée de destruction en 1960 mais grâce à André Malraux elle a été conservée.

Direction la magnifique église Sainte-Madeleine qui a conservé un superbe jubé Renaissance en pierre. C'est la plus ancienne église com-

mencée au XIIème siècle. Ses vitraux représentent, en outre, la légende de saint Eloi.

Sur la place de la cathédrale, surprise, les Chevaliers de la Prunelle de Troyes nous attendaient et nous avons eu la chance d'assister à l'intronisation de plusieurs « frères » puis dégustation de prunelle (avec modération) et de chaource, fromage local.

Après un déjeuner dans un restaurant-péniche, direction un petit train pour une promenade dans la Forêt d'Orient et retour au bord du magnifique Lac d'Orient dans lequel quelques courageux ont trempé les pieds pendant que d'autres se reposaient tranquillement ou faisaient du pédalo !

Enfin, visite du moulin à vent de Dosches. Ce moulin sur pivot (28 tonnes, mais seuls 2 hommes suffisent pour pousser le levier et le faire tourner) a été construit entièrement par des bénévoles et une association de réinsertion. Il est exploité en autonomie de la céréale et la fabrication du pain.

Après cette journée bien remplie, retour vers 23 heures.



Voyage des aînés 2022 : pensez à vous inscrire

Si la situation sanitaire nous le permet, le voyage se fera les 25 et 26 avril. Ce sera un séjour de 2 jours en Baie de Somme.

Il est prévu une visite au Parc du Marquenterre avec une découverte commentée du parc ornithologique suivie d'un déjeuner à Saint-Firmin les Crotoy. Rendez-vous au phare du Hourdel où avec un guide nous espérons voir les phoques (400 veaux marins et une centaine de phoques). Après une bonne nuit à Abbeville, nous nous dirigerons vers Lanchères pour une visite libre de la Maison de la baie de Somme et de l'Oiseau. Il y a environ 300 oiseaux dans leur milieu naturel. Ensuite nous irons à Saint-Valéry-sur-Somme pour découvrir le quartier des pêcheurs et ses ruelles pittoresques. Pour se reposer, nous prendrons un petit train qui nous fera admirer le paysage de Saint-Valéry-sur-Somme au Crotoy. Puis retour à Arbonne-la-Forêt.

Inscription en mairie

VIE DU VILLAGE

Commerce participatif

L'EPI de la Forêt a ouvert le 21 mai et le bilan après 8 mois est très positif, grâce à la formidable implication de tous les adhérents, du président Laurent Yzèbe, de la vice-présidente Laurence Ayrault (1^{ère} adjointe) et d'un groupe d'Arbonnais très impliqués en particulier :

- ◆ **Planning** : Christine Beaujouan et Jessica Pourbaix
- ◆ **Produits** : Claire Bréchemier, Pascale Chemin (conseillère municipale), Catherine Marion (conseillère municipale), Montserrat Rouffineau, Isabelle Soss et Christine Yzèbe
- ◆ **Trésorière** : Martine Dupont

L'épicerie participative est ouverte à tous. Les produits d'épicerie sont accessibles à tous les habitants, même aux non adhérents moyennant une adhésion de passage de 2 €.

Vous trouverez sur place de multiples produits à des prix très compétitifs, car revendus à marge zéro.

Produits d'épicerie salés : conserves, pâtes, riz, sauces, chips, huile, vinaigre...

Produits d'épicerie sucrés : confiture, miel, pain d'épices, céréales, thé, café...

Boissons : lait, bière, jus de fruits, eau minérale, limonade...

Produits d'entretien : liquide vaisselle, papier toilette, essuie-tout

Les produits frais sont uniquement sur commande et réservés aux adhérents, qui doivent donner 2 heures par mois pour gérer l'EPI ainsi que verser une adhésion annuelle.



QUELQUES CHIFFRES

60 adhérents

31 producteurs

320 produits,
dont 50% en fond de rayon
et 50% de produits frais
sur commande

Chiffre d'affaires : **23 650 €**

INFOS PRATIQUE

Adresse

58 rue de la mairie
77630 Arbonne-la-Forêt

Horaires d'ouverture

Mercredi
17h30 / 18h30

Judi
17h30 / 18h30

Vendredi
17h00 / 19h00

Samedi
10h00 / 12h00

Site internet :

www.monepi.fr/epidelaforet

email : epidelaforet@gmail.com

Tel : 06 78 64 66 74

Adhésion annuelle :

- Personne seule : 12 €
- Couple : 20 €
- Famille (+ de 3 personnes) : 30 €

C'est à la fois un lieu pratique pour faire ses courses et avoir accès à des producteurs locaux à des prix très attractifs, mais aussi un sympathique lieu de rencontres, où l'on peut boire un café un thé ou un jus de fruits.

Venez nombreux !

VIE DU VILLAGE

Marché de Noël

Le 1^{er} marché de Noël a été organisé dans la salle des fêtes et le parc René Lefèvre le dimanche 28 novembre, grâce à l'implication des membres des 2 associations, Les Petits Loups (association des parents d'élèves) et le Foyer Rural, ainsi que des Arbonnais, Laurent Yzèbe, président de l'EPI de la Forêt, Jean-François Prévot et Denis Pautrel anciens conseillers municipaux et Alain Dupont.

Ce fut un grand succès ! Près de 800 visiteurs sont venus découvrir les stands des 31 exposants ou ont participé à la soirée contée de Noël animée par la conteuse Geneviève Dumant. Bravo et merci aux organisateurs, ainsi qu'aux communes du Vaudoué et de Chartrettes qui ont prêté des barnums. De nombreuses personnalités se sont déplacées, Aude Luquet, députée de la circonscription, Pascal Gouhoury, président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, Yannick Torres maire d'Héricy et Victor Valente maire de Bourron-Marlotte. Rendez-vous fin 2022 pour la prochaine édition.

Comme les autres années, le village a été décoré et mis en lumière, grâce à la participation de nombreux Arbonnaises et Arbonnais. Malheureusement, la tête du sapin a été coupée et l'étoile ainsi que les guirlandes lumineuses ont été volées. La commune déplore ces actes de vandalisme, les coupables n'ont pas été retrouvés.

En bref...

◆ **Au mois de juin, des ordinateurs portables ont été offerts** par le maire d'Arbonne-la-Forêt Anthony Vautier, accompagné d'Isabelle Pautrel, conseillère municipale, aux élèves de CM2 afin de les équiper de matériel informatique pour leur entrée en 6^{ème}. Les élèves, les parents et les enseignants ont salué favorablement cette démarche. Si les budgets le permettent, l'opération sera renouvelée en 2022.

◆ La mairie remercie vivement l'entreprise Jardin des 3 Pignons qui pour la seconde année a offert gracieusement ses services pour le **broyage des sapins de Noël** (broyeur et main d'œuvre) le samedi 8 janvier 2022 de 9h à 12h sur le parking de la Mairie. Vous avez été nombreux à rapporter votre sapin.

◆ La mairie vous accueille

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Mardi : fermée
Mercredi : de 14h à 16h30
Jeudi : de 9h à 12h
Vendredi : de 9h à 12h
Samedi : de 10h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires.)

Etat-civil

Naissances

PRATS Faustine née le 06/04/2021
EMILE Julius né le 12/07/2021
SAGET Arthur né le 3/08/2021
CAMPOS Matilde née le 02/11/2021
CHARBONNEAU Elliott né le 06/11/2021
CHEMIN Aubin né le 22/12/2021
BONNEAU Romann né le 26/12/2021

Décès

LEMAITRE Jean-Claude décédé le 28/10/2021
MARNAT Michel décédé le 26/12/2021

Déchèterie et Allô déchets

◆ La commune d'Arbonne-la-Forêt est rattachée à la déchèterie d'Orgenoy

Adresse : Route de Perthes / Hameau d'Orgenoy

Tél : 0 800 814 910

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés aux horaires habituels (sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)

	Semaine	Samedi	Dimanche
du 1 ^{er} avril au 31 octobre	15h00 19h00	10h00 19h00	10h00 13h00
du 1 ^{er} novembre au 31 mars	14h00 18h00	9h00 18h00	10h00 13h00

◆ **Allô Déchets** est un service payant, accessible aux possesseurs de la carte personnelle d'accès à la déchèterie d'Orgenoy et qui permet de prendre rendez-vous par téléphone pour faire enlever les déchets à domicile.

Téléphone : 01 64 23 35 54 - Mail : contact@aiprefon.fr

Délai : 1 à 2 semaines, du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30, après accord avec le service.

NB : Bien respecter les consignes envoyées.

COÛTS

10 €/m³
pour le tout-venant,
maximum 3 m³

20 €/m³
pour les gravats,
maximum 1 m³



Rezo Pouce

Notre commune - à égale distance de Fontainebleau, Milly-la-Forêt et Chailly-en-Bière - n'est pas dotée de moyens de transport public, aussi elle a décidé de mettre en place « Rezo Pouce », un moyen de déplacement solidaire, un nouveau mode d'auto-stop qui permet de partager ses trajets.

Ce dispositif - piloté par le Parc naturel régional du Gâtinais français - a déjà été déployé dans plus de 85% des communes membres. Le Parc a d'ailleurs été lauréat des trophées de la mobilité en 2016 pour ses engagements envers des solutions de mobilités durables.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur rezopouce.fr, sur l'application ou à la maison du Parc naturel régional du Gâtinais français et reçoivent une carte de membre et un autocollant (pour les conducteurs). En mode Stop, les passagers se rendent à un Arrêt sur le Pouce, sortent leur « pancarte destination » et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes ! Pour un déplacement régulier, il suffit d'indiquer son trajet recherché ou proposé dans l'application.

Trois arrêts ont été retenus : un arrêt rue grande à l'arrêt de bus et deux sur la D409 direction Milly et direction Fontainebleau ; les panneaux de signalisation seront installés prochainement.

Transport à la demande

Le Transport à la Demande (TAD) fonctionne sur réservation via la centrale d'Ile-de-France Mobilité du lundi au samedi. Il dessert la ville de Fontainebleau ainsi que le centre commercial de Villiers-en-Bière, aux points d'arrêt La Fourche et Cour des Adieux. Il est ouvert à tous, avec des horaires et des circuits prédéfinis d'un point d'arrêt à un autre.

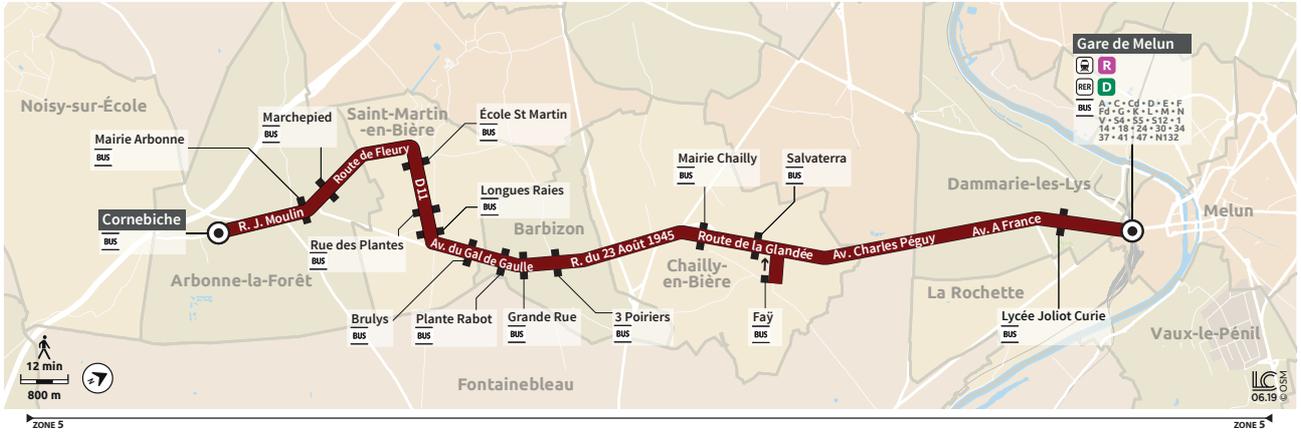
Il est accessible avec un titre de transport qui suit la tarification des transports publics franciliens (Navigo, Ticket-T, Mobilis...). Un tarif spécifique peut être demandé pour certains services de TAD.

Les services de TAD peuvent proposer des véhicules conçus pour accueillir un fauteuil roulant. Lors de votre réservation, Il est préférable de préciser la demande afin que la plateforme puisse assurer la disponibilité d'un véhicule adapté.

Pour réserver un créneau :

- ◆ L'application : application sur smartphone TAD Île-de-France Mobilités,
- ◆ le site internet tad.idfmobilites.fr
- ◆ Par téléphone : la centrale d'appels du lundi au vendredi de 9h à 18h au 09 70 80 96 63.

A noter : l'application sur smartphone permet de suivre en temps réel l'arrivée du véhicule réservé. Elle indique aussi son nom ou sa plaque d'immatriculation.



ARBONNE (Mairie) BUS 9 > MELUN
Trains directs vers PARIS gare de LYON

BUS 09	Départ Arbonne Mairie	Arrivée Melun	Temps intermédiaire	SNCF MELUN départ	SNCF PARIS arrivée
L > V	5h57	6h35	11mn	6h46	7h13
L > S	6h26	7h04	13 mn	7h17	7h45
L > S	6h56	7h43	19 mn	7h56	8h25
L > V	7h40	8h18	7mn	8h25	8h56
L > V	8h10	8h57	27 mn	9h24	9h51

Départ d'Arbonne Cornebiche 3 mn plus tôt.
Départ d'Arbonne Marchepied 2 mn plus tard

Trains directs PARIS gare de LYON > MELUN
BUS 9 > ARBONNE (Mairie)

SNCF PARIS Départ	SNCF MELUN Arrivée	Attente pour le BUS	BUS 09	Départ MELUN	Arrivée ARBONNE mairie
10h16	10h42	33 mn	Scol. Mer - Sam	11h15	11h59
11h16	11h42	33 mn	Scol. Mer - Sam	12h15	12h59
14h46	15h16	19 mn	Scol. L, Ma, J, V.	15h35	16h19
16h07	16h33	12 mn	Année L > V	16h45	17h29
17h07	17h33	12 mn	Année L > V	17h45	18h29
17h46	18h11	9 mn	Année L > V	18h20	18h54
18h07	18h33	16 mn	Année L > V	18h49	19h23
19h07	19h33	7 mn	L, Ma, J, V	19h40	20h14

Arrivée à Arbonne Marchepied 2 mn plus tôt
Arrivée à Arbonne Cornebiche 3 mn plus tard.

RETROUVEZ LES HORAIRES DE VOS BUS lignes 9 et 20



Du lundi au samedi en période scolaire

	Période de fonctionnement	SC					SC Me	SC S
		LMJV	LMJV	LMJV	Me	S		
AVON	Lycée uruguay					17:48	12:37	
FONTAINEBLEAU	College Lucien Cézard	16:40	16:40	17:40			12:45	
	La fourche St Aspais	16:47	16:47	17:47	17:58	18:10*	12:47	
	Collège inter	16:49	16:49	17:49	18:00	18:12	12:49	
	Faisanderie fontainebleau	17:02	17:05	17:52	18:03	18:15	12:52	
ARBONNE-LA-FORÊT	Les patis arbonne						12:37	
	Mairie arbonnes	17:13	17:16	18:07	18:14	18:26	13:03	
	Chardonnières	17:14	17:17	18:08	18:15	18:27	13:04	
SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE	Longues raies	17:16	17:19	18:10	18:17	18:29	13:06	
	Rue des plantes	17:18	17:21	18:12	18:19	18:31	13:08	
	Ecole saint martin	17:19	17:22	18:13	18:20	18:32	13:09	
	Forges	17:21	17:24	18:15	18:22	18:34	13:11	
FLEURY-EN-BIÈRE	Foret fleury	17:23	17:26	18:17	18:24	18:36	13:13	
	Château fleury	17:24	17:27	18:18	18:25	18:37	13:14	
	Sorbiers		17:28	18:19	18:26	18:38	13:15	
	Loricard		17:29	18:20	18:27	18:39	13:16	
CÉLY	Les patis cély		17:30	18:21	18:28	18:40	13:17	
	Place Cély		17:31	18:22	18:29	18:41	13:18	
	Mairie Cély		17:32	18:23	18:30	18:42	13:19	
	Bois beaudoin		17:33	18:24	18:31	18:43	13:20	
	Château cely		17:35	18:26	18:33	18:45	13:22	
	Mairie saint germain		17:36	18:27	18:34	18:46	13:23	
SAINT-GERMAIN-SUR-ÉCOLE	Ecole Saint Germain		17:39	18:30	18:37	18:49	13:26	
	La rionnerie		17:40	18:31	18:38	18:50	13:27	
SOISY-SUR-ÉCOLE	Route de corbeil		17:42	18:33	18:40	18:52	13:29	

Du lundi au samedi en période scolaire

	Période de fonctionnement	SC		
		LàS	LàV	LàV
SOISY-SUR-ÉCOLE	Route de corbeil	07:02		
	Eglise soisy	07:11		
SAINT-GERMAIN-SUR-ÉCOLE	La rionnerie	07:13		
	Mairie saint germain	07:15		
CÉLY	Château cely	07:18		
	Bois beaudoin	07:19		
	Mairie cely	07:21	07:21	08:33
	Place cely	07:22	07:22	08:34
	Les patis cély	07:24	07:24	08:36
FLEURY-EN-BIÈRE	Loricard	07:26	07:26	08:38
	Sorbiers	07:28	07:28	08:40
	Château fleury	07:30	07:30	08:42
	Foret fleury	07:32	07:32	08:44
SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE	Forges	07:33	07:33	08:45
	Ecole saint martin	07:34	07:34	08:48
	Rue des plantes	07:35	07:35	08:50
	Longues raies	07:36	07:36	08:51
ARBONNE-LA-FORÊT	Chardonnières	07:39	07:39	08:52
	Mairie arbonnes	07:40	07:40	08:53
	Les patis arbonne	07:41	07:41	08:54
FONTAINEBLEAU	Faisanderie fontainebleau	07:56	07:56	09:02
	Collège inter	08:06		09:12
	La fourche St Aspais			09:15
	College Lucien Cézard		08:12	09:18
AVON	Lycée uruguay	08:18		